



MAIRIE DE NANTERRE
Direction du Développement Culturel

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental
des Hauts de Seine pour le secteur Arts Visuels**

DEC 2023-133

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 07 NOV. 2023

Et après Publication le : 10 NOV. 2023

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-165 du 19 octobre 2023 donnant au Maire pour toute la durée de son mandat, délégation dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer les actions dans le domaine des Arts Visuels,

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil Départemental des Hauts de Seine pour l'attribution d'une subvention pour le Secteur Arts Visuel au titre de l'année 2024 et de signer tout acte y afférent,

Article 2 : Autorise Madame la Trésorière Principale à encaisser ladite subvention.

Nanterre, le 07 NOV. 2023

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM